

COUVERTURES DE SÉCURITÉ À BARRES 4S COVER-EDGE

À lire attentivement et
à conserver pour une
consultation ultérieure

VERSION DECEMBRE 2015



Éléments constitutifs de la couverture de sécurité :

Toutes nos couvertures de sécurité de type couverture à barres comporteront, quel que soit le type de piscine, les éléments suivants :

- Couverture en polyester tissé enduit de PVC d'un poids de 580 gr/m² avec :
 - barres aluminium porteuses sur la largeur
 - 1 barre avec tourillons pour manoeuvre du treuil manivelle pour l'enroulement
- un ou deux treuils manivelles (suivant la dimension de la couverture)
- sangle de déroulement centrale
- une liste de colisage des accessoires
- une poche contenant les accessoires nécessaires à la fixation de la couverture (voir ci-dessous) :

Cliquet



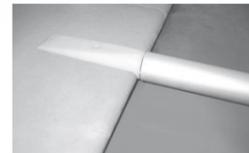
Piton clou /
fourreau inox



Sangle avec système
d'attache rapide



- un profil de remplacement de margelle (uniquement dans le cas d'un escalier latéral)

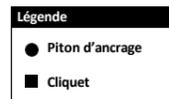


Embout de profil de remplacement de margelle et vis de maintien (pour escalier latéral)

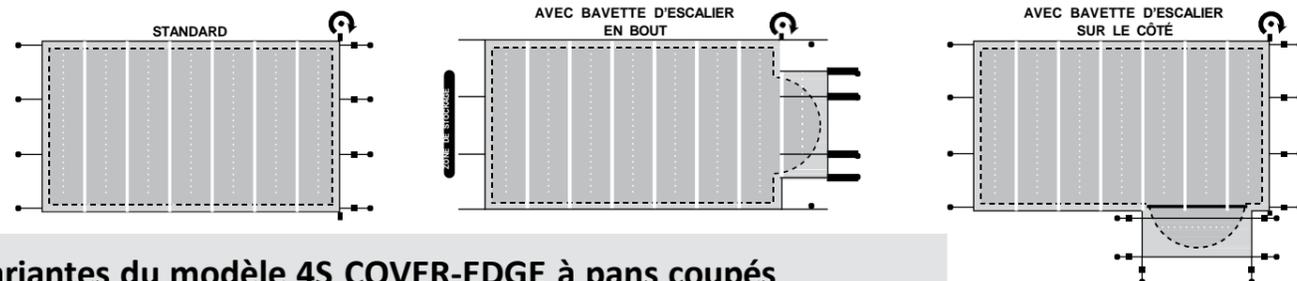
- un bon de garantie à nous retourner impérativement après l'installation

Votre couverture a été conçue avec un débordement de 25 cm de part et d'autre du plan d'eau :

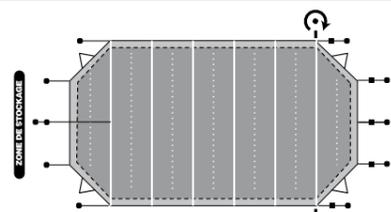
- pour un bassin avec escalier en bout, une bavette de protection sera tendue par 2 ou 4 cliquets (§ B.4.1 et B.4.2)
- pour un escalier latéral, la bavette de protection sera tendue par 6 à 8 cliquets. Un profil de remplacement de margelle vous est fourni afin d'obtenir une continuité de margelle (§ B.4.3)



Variantes du modèle 4S COVER-EDGE



Variantes du modèle 4S COVER-EDGE à pans coupés



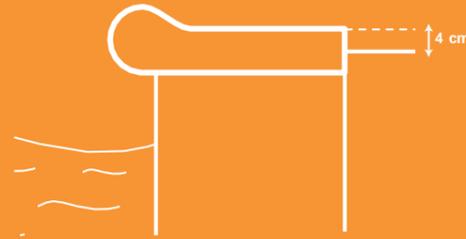
Pour l'installation et le montage de la couverture à barres 4S COVER-EDGE à pans coupés, veuillez-vous référer à la notice spécifique
« Couverture de sécurité à barres 4S COVER-EDGE à pans coupés »

A. CARACTÉRISTIQUES DES PLAGES

Afin de répondre à la norme NF P 90-308, l'installation des couvertures à barres 4S COVER EDGE doit respecter les consignes suivantes.

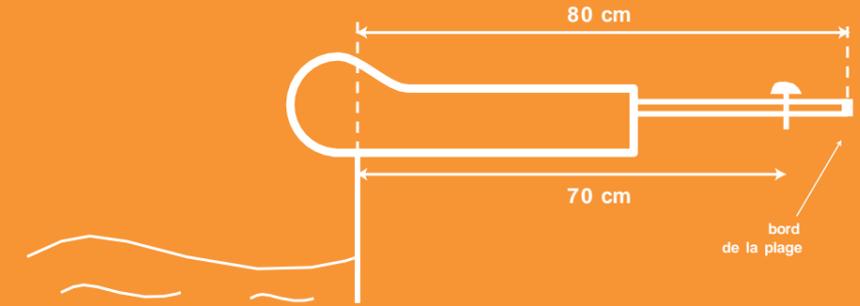
La couverture devra être installée sur une dalle béton dosée à 350 kg/m³, d'épaisseur d'au moins 10 cm.

L'écart entre le dessus du dallage et la partie supérieure arrière de la margelle devra être de 4 cm maximum.



Plages minimales :

Pour être installée conformément à la norme de sécurité à laquelle elle se rapporte, la couverture à barres nécessite les dimensions minimales de plages conformes au schéma ci-contre :



B. INSTALLATION DE LA COUVERTURE

B1 Outils nécessaires

- Nombre de personnes nécessaires pour l'installation de la couverture : 2
- Mètre
- Perceuse à percussion avec un foret à béton Ø 15 mm
- Scie à métaux et foret béton Ø 5 mm dans le cas d'un escalier latéral
- Cordeau

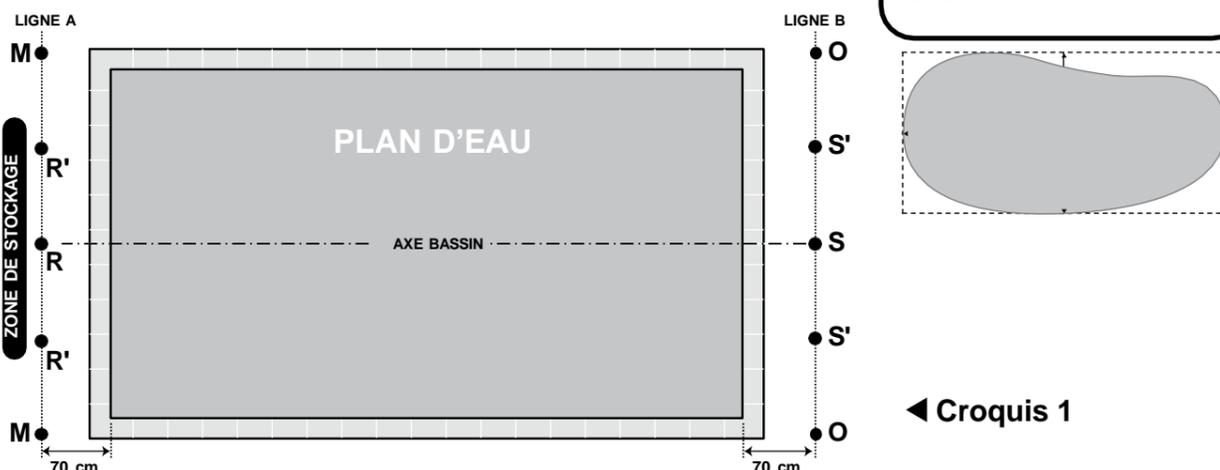
En cas d'un bassin équipé d'un groupe de filtration, se référer à l'avenant d'installation joint à la présente notice.

B2 Traçage, positionnement et perçage des trous d'ancrage pour les piscines rectangulaires

Le principe est :

- quelle que soit la configuration de votre bassin (sans escalier, avec escalier latéral ou avec escalier en bout) de tracer au cordeau les lignes A et B parallèles à chaque largeur du bassin à 70 cm à l'extérieur du plan d'eau.
- tracer A et B suivant la méthode ci-dessus
- poser la couverture enroulée côté stockage, la centrer sur la largeur.
- tracer les trous d'ancrage sur la ligne A au droit des sangles de fixation de la couverture repérés M et R (croquis 1)
- percer des trous Ø 15 profondeur supérieure à 85 mm
- positionner les pitons
- accrocher la couverture

Attention :
Pour les bassins autres que rectangulaires, nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'effectuer le traçage à partir des bords du bassin le plus large et le plus long comme ci-contre.



← Croquis 1

B3 Déroulement, traçage et perçage des trous d'ancrage côté cliquets

Dans le cas d'un escalier latéral et pour pouvoir procéder au déroulement de la couverture sur le bassin, un profil de remplacement de margelle vous est fourni afin d'obtenir une continuité de margelle et devra en premier lieu être ajusté entre les margelles.

■ Réglage de la longueur du profil :

Vous devez régler la longueur du profil en recoupant celui-ci à la dimension exacte de votre escalier et y adapter l'embout (cf photo ci-dessous)

■ Installation du profil :

Percer un trou Ø 5 mm à 8 cm par rapport au plan d'eau au droit des trous des embouts suivant le croquis n°2 puis installer les vis de maintien

■ Dérouler en totalité la couverture à l'aide de la sangle prévue à cet effet.

■ Tendre manuellement et centrer la couverture sur le bassin

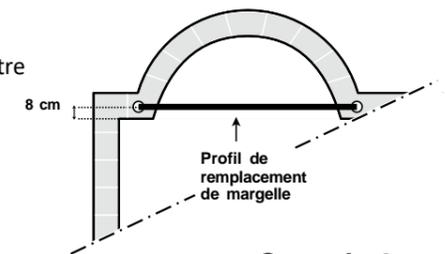
■ Tracer les trous d'ancrage sur la ligne B au droit des sangles de tension repérées O et S (croquis 1)

■ Percer des trous Ø 15 profondeur supérieure à 85 mm

■ Positionner les pitons et les cliquets de tension

■ Tendre la couverture

■ La couverture doit être centrée sur le bassin et le recouvrement des margelles ne doit pas être inférieur à 20 cm



▲ Croquis 2



Embout profil de remplacement de margelle

B4 Tracé et positionnement des bavettes de protection d'escaliers

B.4.1 Tracé et positionnement des trous d'ancrage des bavettes de protections d'escaliers standards en bout (croquis n°3, repères N et P)

■ après fixation de la couverture aux points M et R (croquis 3) et déroulement, bien tendre la couverture par les cliquets O puis positionner la bavette d'escalier (tendre manuellement)

■ tracer la ligne C parallèle au tube d'escalier à 45 cm vers l'extérieur.

■ Sur la ligne C, tracer les trous d'ancrage P et N :

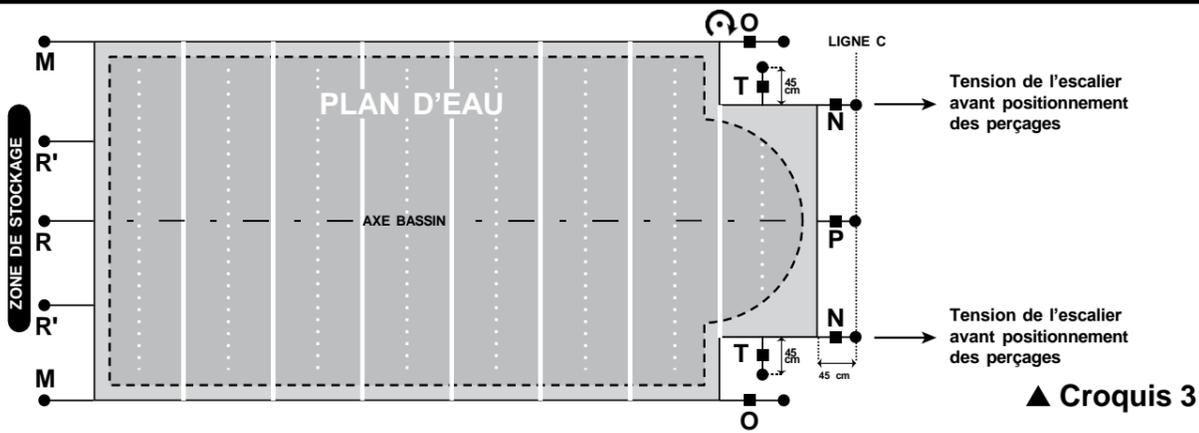
- P (croquis 3) au droit des sangle(s) de tension de la couverture
- N (croquis 3) au droit des sangles de tension de la bavette d'escalier

■ Percer des trous Ø 15 profondeur supérieure à 85 mm

■ Positionner les pitons et les cliquets de tension

■ Finir de tendre la couverture à l'aide des cliquets P

■ Tendre ensuite la bavette d'escalier à l'aide des cliquets N



▲ Croquis 3

B.4.2 Escalier en bout hors standard

Les bavettes d'escaliers en bout hors standard possèdent deux points de tension supplémentaire (référéncées T croquis n°3).

Le tracé, le perçage au droit des sangles de tension (T) à 45 cm du bord de la couverture et la tension des points T ne doivent intervenir qu'après la mise en place et la tension des cliquets aux points N et P.

⚠ Pour le retrait de la couverture, toujours procéder dans l'ordre suivant :

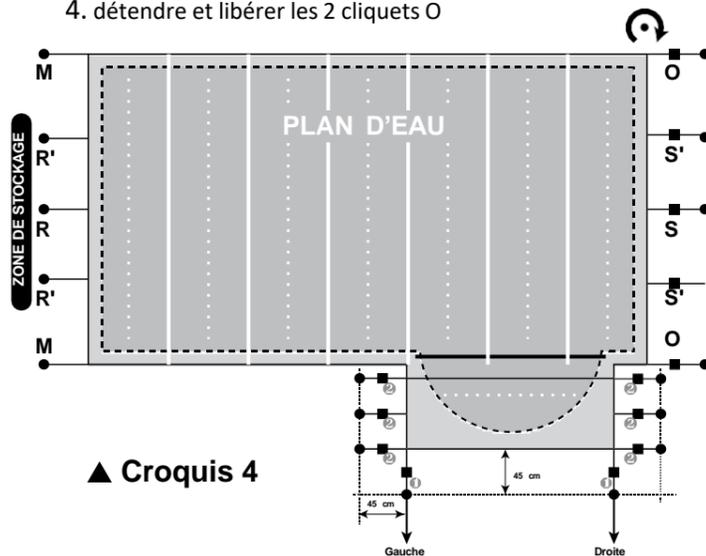
1. détendre et libérer les cliquets T (pour escalier hors standard)
2. détendre et libérer les cliquets N
3. détendre et libérer la boucle de décrochage P
4. détendre et libérer les cliquets droits et gauches (O)

B.4.3 Tracé et positionnement des trous d'ancrage des bavettes de protection d'escalier latéral (croquis n°4)

- Après fixation de la couverture aux points M et R et déroulement, tendre fortement la couverture à l'aide des cliquets (O,O puis S)
- Etaler puis tendre manuellement la bavette d'escalier par les deux angles droit et gauche O croquis n°4
- Percer deux trous Ø 15 au droit des deux sangles O à 45 cm du bord de la bavette tendue.
- Installer les pitons d'ancrage
- Fixer les deux cliquets de tension O et tendre modérément la bavette d'escalier
- Percer des trous diamètre 15 au droit des sangles latérales ② à 45 cm du bord de la bavette
- Installer les pitons d'ancrage puis tendre. Il est impératif de tendre très fortement les cliquets ② afin d'éviter un décalage progressif de la couverture vers l'escalier sous la tension des cliquets O.

⚠ Pour le retrait de la couverture, toujours procéder dans l'ordre suivant :

1. détendre et libérer les 4 ou 6 cliquets ②
2. détendre et libérer les 2 cliquets O
3. détendre et libérer les cliquets S
4. détendre et libérer les 2 cliquets O



▲ Croquis 4

Avertissement :
la conformité du produit par rapport à la norme dépend du respect de la tension de la couverture et du respect des consignes d'installation du dispositif d'ancrage.

Produit : Couverture à barres
Références : 4S COVER EDGE
Fabricant : IRRIJARDIN
Service Consommateur :
Route de Toulouse
31410 NOE
Tél. +33 (0)5 61 908 900

COUVERTURES DE SÉCURITÉ À BARRES 4S COVER-EDGE

À lire attentivement et
à conserver pour une
consultation ultérieure

VERSION décembre 2015



Utilisation :

Afin que la couverture conserve ses caractéristiques de sécurité (portance de l'eau), il est impératif de maintenir toute l'année le niveau d'eau à hauteur d'utilisation. Le niveau d'eau ne doit pas descendre en dessous de 15 cm par rapport à la partie supérieure des margelles ; le non respect de cette condition annulera systématiquement la garantie.

Mode opératoire

Une personne seule suffit au déroulement de la couverture à barres. L'enroulement s'effectue à l'aide de la manivelle démultipliée, ou de la motorisation amovible ROLLTROT (sans effort).

Toujours garder la vue sur le bassin pendant les opérations d'ouverture ou de fermeture.

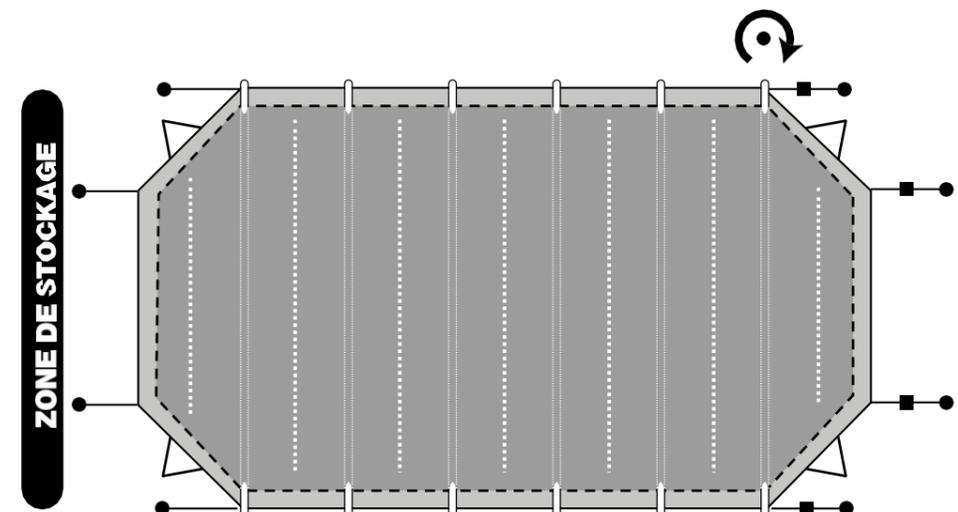
Mise en place de la couverture à barres

- Positionner et fixer la couverture côté stockage (centrée sur la largeur).
- Dans le cas d'un escalier latéral : Installer le profil de remplacement de margelle.
- Tirer la sangle afin de dérouler la couverture sur toute la surface du bassin. ①
- Passer les sangles de tension dans les cliquets et commencer par tendre les côtés (droit et gauche). ②
- Tendre ensuite la partie centrale (un ou deux cliquets suivant le cas) ③
- S'assurer de la bonne tension, éventuellement retendre les côtés.

- Procéder ensuite et suivant les cas à la tension de la bavette d'escalier (respecter impérativement l'ordre conseillé dans la notice d'installation)
- Assurez-vous de la bonne tension de toutes les sangles.

Retrait de la couverture

- Ramener l'extrémité de la sangle de rappel au-delà de la zone de stockage.
- Déverrouiller les cliquets et libérer les sangles dans l'ordre suivant :
 - Cliquets d'escalier (voir notice d'installation)
 - Cliquets de la partie centrale ③
 - Cliquets droit et gauche ②
- En aucun cas les cliquets ne doivent être enroulés dans la couverture.
- Utiliser la manivelle démultipliée, ou ROLLTROT pour enrouler la couverture jusqu'à la zone de stockage. ④



Entretien :

- Vérifier l'état des patins situés sous les tubes, en cas d'usure, les patins peuvent être remplacés.
- Vérifier l'état des bandes anti-abrasion de couleur ivoire ou gris située sous la couverture, les remplacer si nécessaire.
- L'entretien de la couverture à barres est à la charge du propriétaire.
- Votre couverture doit être nettoyée dès lors qu'elle est susceptible d'altérer la qualité de l'eau de votre bassin.
- Veiller à ce que les trous d'évacuation ne soient pas obstrués (feuilles, ...) afin d'éviter poches d'eau et torsion des tubes (hors garantie)
- Dans le cas de chutes de neige, **il est impératif de déneiger la couverture.**
- Dans le cas de vents violents, la couverture ne doit pas battre ni se soulever, dans le cas contraire, il est impératif d'utiliser le kit anti-soulèvement par pince sur toile ou sur tube.
- Ne jamais utiliser d'alcool ou de solvant pour nettoyer la couverture mais uniquement de l'eau savonneuse et une éponge douce. Il est interdit d'utiliser des outils abrasifs et des nettoyeurs haute pression.
- Le nettoyage de la couverture à barres ne doit pas se faire lorsque la couverture est installée sur la piscine.

Conseils d'hivernage : Il est impératif de maintenir le niveau d'eau à hauteur d'utilisation afin que la couverture conserve ses caractéristiques de sécurité (portance sur l'eau). Le niveau d'eau ne doit pas descendre en dessous de 15 cm par rapport à la partie supérieure des margelles.

Garantie :

Nature et durée de la garantie du fabricant : nos produits sont garantis 3 ans en utilisation normale sous réserve d'une installation conforme à celle précisée dans la notice d'installation sur les éléments suivants : tissu PVC, profilé aluminium, pitons clous d'ancrage, anneaux de fixation et cliquets de tension. Pour les autres pièces dites mécaniques et accessoires (manivelle, patins de protection, bouchons), la garantie est de 1 an. La motorisation amovible ROLLTROT est garantie 1 an en utilisation normale, hors chargeur et batterie. Sont exclues du cadre de la garantie les altérations consécutives aux conditions météorologiques suivantes :
• vents forts (qualification du vent par Météo France)
• pluies importantes (veiller à ce que tous les trous d'écoulement ne soient pas obstrués par des feuilles afin d'éviter la formation de poches d'eau)
• chutes de neige ou grêle importante (il est impératif de déneiger la couverture afin d'éviter une déformation irréversible des tubes). Notre garantie exclut l'usure due à des margelles abrasives, présentant des décalages de niveau ou absence de joints. Les nez de margelles fortement bombés peuvent aussi entraîner des usures prématurées. Le non maintien du niveau d'eau à hauteur d'utilisation soit 15 cm par rapport à la partie supérieure des margelles exclut toute garantie. En ce qui concerne l'utilisateur, la présente garantie ne fait obstacle à l'application de la garantie légale de vices cachés telle qu'elle résulte des articles 1641 et suivants du code civil. Elle n'exonère pas non plus de la garantie légale de conformité inscrite dans le code de la consommation par ordonnance 2005136 du 17/02/05.
Code de la consommation
Art L 211-4 – le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des

défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Art L 211-5 – Pour être conforme au contrat, le bien doit :
1°. Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
• correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
• présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
2°. Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.
Art L 211-12 – L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.
Code civil
Art 1641 – Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.
Art 1648 - Premier alinéa - L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de 2 ans à compter de la découverte du vice.

Maintenance :

- Vérifier périodiquement (tous les 2 mois) la bonne tension de la couverture. Vérifier qu'aucune déformation visuelle du système d'ancrage, de la chaîne de fixation ou de la couverture n'est constatée.
- S'il est fait un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin, tout élément détérioré devra être remplacé dans les plus brefs délais. N'utiliser que des pièces agréées par le fournisseur / installateur. Les pièces de rechange doivent être d'origine

et conformes aux spécifications de la norme.

- **Nous vous rappelons que notre garantie exclue l'usure due à des margelles abrasives, présentant des décalages de niveau ou absence de joints et que les nez de margelles fortement bombés peuvent aussi entraîner des usures prématurées.**
- **Coordonnées du service consommateur :**
IRRIJARDIN
Route de Toulouse - 31410 NOE
Tel : +33 (0)5 61 908 900

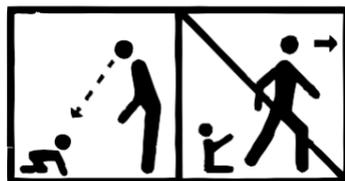
Conseils de sécurité :

Conseils généraux de sécurité

La piscine peut constituer un danger grave pour les enfants. Une noyade est très vite arrivée. Des enfants à proximité d'une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager.

La présence physique d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert. Apprenez les gestes qui sauvent. Mémorisez et affichez près de la piscine les numéros des premiers secours :

- Pompiers : 18 pour la France
- SAMU : 15 pour la France
- Centre antipoison.



Conseils de sécurité propres aux couvertures

Cette couverture ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou adultes responsables qui demeurent le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.

Attention : la sécurité n'est assurée qu'avec une couverture fermée, verrouillée et correctement installée conformément aux instructions du fabricant.

La couverture doit être systématiquement installée en cas d'absence même momentanée du domicile. Contrôler l'absence de baigneurs ou de corps étrangers dans le bassin avant et pendant la manœuvre. Ranger les outils nécessaires pour enrouler les couvertures hors de portée des enfants. La mise en œuvre du mécanisme d'enroulement ne doit être entreprise que par un adulte responsable. Il est interdit de monter, marcher ou de sauter sur la couverture de sécurité.

Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès du bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de la couverture ou lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement ou du bassin.

Produit : Couverture à barres
Référence : 4S COVER-EDGE

Fabricant : IRRIJARDIN
Service Consommateur :
Route de Toulouse
31410 NOE
Tel : +33 (0)5 61 908 900